

« Qui sont les animaux ? » Appel à projet vidéo

Présentation

Conçu comme un belvédère ouvrant sur le territoire sauvage, le musée de la Chasse et de la Nature présente l'évolution de la perception de la faune, depuis la Préhistoire jusqu'au monde contemporain. Prenant à témoin des espèces emblématiques, il permet de les appréhender grâce à une muséographie originale mêlant œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, animaux naturalisés et éléments d'interprétation.

A l'occasion de la douzième édition de la Nuit européenne des Musées, et pour la huitième année consécutive, le musée de la Chasse et de la Nature lance un appel à projet vidéo sur les thèmes développés dans ses espaces.

Les dix vidéos retenues seront diffusées dans l'auditorium du musée de la Chasse et de la Nature lors de la Nuit européenne des Musées, le samedi 21 mai 2016. Le musée de la Chasse et de la Nature présentera ce projet dans le cadre de la communication annonçant cette manifestation et se réserve le droit de diffuser une ou plusieurs vidéos sur son site internet. Après réunion du jury, un prix d'une valeur de 1000 € récompensera l'auteur(e) de la meilleure vidéo.

Thématique

Les vidéos traiteront la question suivante : « Qui sont les animaux ? ». Les films des candidats pourront être des fictions ou relever d'une démarche documentaire, artistique ou expérimentale.

Critères de sélection

- Respect du thème, richesse des idées et pertinence du projet
- Efficacité du scénario et qualité de la construction
- Qualités techniques et esthétiques
- Durée minimale de 3 minutes et maximale de 10 minutes

Conditions de participation

L'appel est ouvert aux étudiants et jeunes diplômés (trois ans après la sortie) des écoles d'art et des filières cinéma et arts plastiques des universités.

Les artistes ne peuvent envoyer qu'un projet pour concourir. Les droits liés aux vidéos (bande sonore et autres éléments de production) sont de la responsabilité de l'artiste. Les vidéos retenues seront libres de droit pour toute forme de diffusion pour une durée d'un an. Toute utilisation autre et ultérieure sera soumise à l'approbation des participants.

Pour être complet, le dossier de chaque candidat doit contenir :

- L'œuvre soumise au concours en format DVD-VIDEO (comportant titre et générique)
- Une clé USB incluant :
 - la fiche technique de l'œuvre (format Word)
 - une image extraite de la vidéo (format .jpg / 300 dpi)
- Le dernier certificat de scolarité du participant.

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier au musée de la Chasse et de la Nature, à l'attention de Chantal Steegmuller, avant le vendredi 8 avril à 18h.